

2023-11-30-08 : Adoption d'une charte informatique pour les élus et les agents

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-08-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
- VU** le projet de charte informatique pour les élus et les agents de la CCVHA ;
- VU** l'axe 4 du Projet de territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;
- VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;
- VU** l'avis favorable de la commission mutualisation du 26 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la charte informatique pour les agents de la CCVHA et des communes du schéma de mutualisation a pour objectif de rappeler les droits et obligations des agents dans le cadre de l'utilisation du système d'information et de communication mis en place par la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du système d'information suppose le respect de dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent, notamment, la sécurité, la performance des traites et la conservation des données professionnelles ;

CONSIDÉRANT que cette charte, associée au règlement intérieur de la CCVHA, a pour objet de préciser le rôle et la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la législation, afin d'instaurer un usage conforme des ressources informatiques et des services internet relevant de la CCVHA ;

CONSIDÉRANT qu'une version alternative et allégée est également proposée à l'approbation du Conseil Communautaire et qu'elle vise à couvrir principalement, la situation des élus et, accessoirement, celle de toute personne accédant ponctuellement au système informatique de la CCVHA mais sans lien de subordination avec l'établissement ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

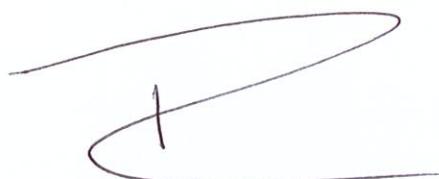
- **D'approuver la charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet pour les élus de la CCVHA ;**
- **D'approuver la charte pour l'usage de ressources informatiques et de services internet pour les agents de la CCVHA ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

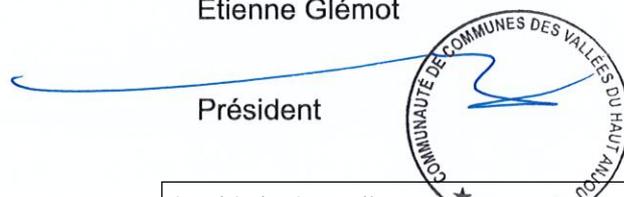
Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Marie-Ange Fouchereau
Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-08
Date de réception préfecture : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..